

ARRÊTÉ

**portant délégation de signature de la
Présidente de Nantes Université à la
Secrétaire Générale de l'UFR Sociologie**

DAJ-2024.04.23.57

La Présidente de Nantes Université,

VU le Code de l'Éducation ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

VU l'élection de Madame Carine BERNAULT en tant que présidente de Nantes Université au Conseil d'Administration du 16 décembre 2021 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est consentie à **Madame Sandrine ATIENZA**, Secrétaire Générale de l'UFR de Sociologie, Attachée de l'Administration de l'État, pour :

- les ordres de mission (pour les zones à risque à l'étranger : sous réserve de l'obtention préalable, auprès du Fonctionnaire Sécurité Défense, d'une autorisation de déplacement) et états de frais des personnels de l'UFR de Sociologie ;
- le visa des engagements et l'émission des bons de commandes dans la limite de 5 000,00 euros TTC ;
- les recettes du Service de Formation continue de l'UFR de Sociologie

ARTICLE 2 : **Madame Sandrine ATIENZA**, reçoit également délégation de signature en tant que ordonnateur délégué pour les ordres de mission (pour les zones à risque à l'étranger : sous réserve de l'obtention préalable, auprès du Fonctionnaire Sécurité Défense, d'une autorisation de déplacement) et états de frais des personnels de l'UFR de Sociologie ; les engagements et émission des bons de commande ; les recettes du Service de Formation continue.

ARTICLE 3 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et de sa publication. Elles abrogent les dispositions de l'arrêté DAJ-2022.01.01.123 et elles prendront fin en même temps que le mandat de la délégante ou celui du délégataire. Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte à la Présidente de Nantes Université.

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services et l'Agence comptable sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 15 mai 2024

Vu et pris connaissance

Le 21/05/2024

La Délégataire,

Sandrine ATIENZA,
Secrétaire Générale
de l'UFR de Sociologie

A large, stylized blue ink signature of Sandrine Atienza, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

La Délégante,

Carine BERNAULT
Présidente de Nantes Université

A blue ink signature of Carine Bernault, featuring a large, stylized 'C' followed by the name 'Bernault'.

Transmis à la Rectrice le : 16/05/2024

Affiché le : 16/05/2024